

« Après la 3ème », 2 procédures :

1) L'orientation :

- Soit en 2nde générale et technologique
 - Soit en 2nde professionnelle
- cette orientation est décidée et validée par le conseil de classe du 3ème trimestre

2) L'affectation dans un établissement :

- Selon le lieu d'habitation pour une 2nde générale et technologique
 - Selon la spécialité et le nombre de places pour une 2nde professionnelle
- affectation indépendante du collège

Calendrier prévisionnel

- Janvier : stage obligatoire d'immersion en entreprise → un carnet de stage est à remplir et à rendre
- Fin janvier début février : réunions avec les proviseurs des lycées de secteur et des lycées professionnels
- Février : intentions d'orientation (2nde GT ou pro)
- Février-mars : immersion d'une demi-journée en 2nde générale et technologique pour mieux connaître l'enseignement au lycée
- Mars : immersion en lycée professionnel pour mieux connaître une filière
- Mai : formulation des vœux définitifs
- Fin mai début juin : décision d'orientation par le conseil de classe
- Fin juin début juillet : affectation dans un établissement